

**Examen au cas par cas pour les PLU :**  
**Liste indicative d'informations devant être fournies par la collectivité**

<b>Cadre réservé à l'administration</b>	
Référence de dossier	
Date de réception	

<b>Renseignements généraux</b>	
Personne publique responsable	Monsieur le Maire de Sainte Savine
Nom et coordonnées de la personne à contacter	Monsieur le Maire Mairie de Sainte Savine 1, rue Lamoricière CS 40132 10303 Sainte-Savine Cedex Tél. 03.25.71.39.50 Fax. 03.25.49.83.71
Procédure concernée <i>(élaboration, révision, déclaration de projet impactant un PLU/ PLU ou PLUi)</i>	Déclaration de Projet
Date du débat relatif aux orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)	
Si un document existait précédemment, quelle est son type et sa date d'approbation ?	Plan Local d'urbanisme approuvé le 21 novembre 2005
Le plan précédent a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

<b>Renseignements sur le territoire concerné</b>	
Commune(s) concernée(s)	Commune de Sainte Savine
Nombre d'habitants concerné	15225 (population communale 2009)
Superficie du territoire concerné	Commune 755 ha, Périmètre de projet 13000 m <sup>2</sup>
Le territoire est-il couverts par des documents stratégiques (SDAGE, SAGE, SCOT, PDU, PLH, PNR, autres)... ?	<input type="checkbox"/> SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) <input type="checkbox"/> SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) : précisez <input type="checkbox"/> SCOT <input type="checkbox"/> Plan de Déplacement Urbain <input type="checkbox"/> Programme Local de l'Habitat <input type="checkbox"/> Plan Climat Energie Territorial <input type="checkbox"/> Parc Naturel régional <input type="checkbox"/> Autres :
Quelles sont les grandes évolutions escomptées du territoire (démographie, infrastructures..)?	

<b>Renseignements sur le projet porté par le document</b>
<p><b>Le document sera-t-il soumis à d'autres types de procédure ou consultations réglementaires ? Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ? Si oui, précisez.</b></p> <p>Conformément aux dispositions de l'article L.123-14 du code de l'Urbanisme le dossier de déclaration de Projet est soumis à examen conjoint des Personnes Publiques Associées et à enquête publique. Cette enquête porte à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du PLU.</p>
<p><b>Quels sont les objectifs de cette procédure ?</b> <i>Joindre la délibération engageant la procédure d'élaboration ou de révision.</i></p> <p>La présente procédure a pour objet de permettre le développement d'une zone économique à vocation commerciale, tertiaires et de services en lieu et place d'une friche industrielle.</p>
<p><b>Quelles sont les grandes orientations du projet d'aménagement ?</b> <i>Joindre le projet de PADD qui a été débattu et le zonage en cours d'élaboration.</i></p> <p>projet de territoire s'appuie sur les trois axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La valorisation du cadre de vie des habitants</li> <li>• Le maintien de l'attractivité de Sainte-Savine</li> <li>• La préservation de l'environnement et des paysages</li> </ul>
<p><b>Quelles sont les évolutions par rapport au document précédent ?</b></p> <p>Adaptation ponctuelle du PLU en vigueur</p>

<b>Renseignements sur les enjeux environnementaux des zones susceptibles d'être touchées par le document</b>
--

<b>et sur les caractéristiques de l'impact potentiel du projet</b>	
<i>Une cartographie superposant le territoire ou les zones de projet avec les zones à enjeu environnemental doit être jointe au dossier transmis à l'autorité environnementale.</i>	
<b>Limitation de la consommation d'espace et lutte contre l'étalement urbain</b>	
Quels sont les objectifs en matière de maîtrise de la consommation d'espace ?	Définis dans le cadre du SCoT
Quelle a été la consommation d'espace de ces 10 dernières années ?	
Sur quelles perspectives de développement (démographique, économique, touristique, d'équipements publics) du territoire s'appuient ces objectifs en matière de maîtrise de la consommation d'espace ?	
<b>Le projet a-t-il pour conséquence d'ouvrir à l'urbanisation certaines parties du territoire ? Si oui :</b>	
Quelle est approximativement la superficie consommée ?	Aucune nouvelle superficie consommée, secteur déjà en zone urbanisée
Quels types de milieux sont consommés ? (forêt, prairie, friche, terre arable, ....)	Friche industrielle bâtie
Quelles sont possibilités d'optimisation du potentiel constructible à l'intérieur du tissu urbain existant (densification, dents creuses, friches, logements vacants...) ont été préalablement examinées ?	<i>Sans objet</i>
Expliquer dans les grandes lignes, en fonction des zones concernées les impacts : - sur les espaces agricoles, naturels ou forestiers, - en termes de mobilité, d'émission de gaz à effet de serre, - sur la santé humaine...	<p>Impacts nuls sur les espaces naturels, agricoles ou forestiers, périmètre de projet inclus au cœur de la trame urbaine de la commune.</p> <p><u>Déplacement – mobilité</u> : situé le long d'un axe routier d'importance le projet n'est pas de nature à générer des flux routiers de nature à modifier de façon notable l'existant.</p> <p><u>Gaz à Effet de Serre</u> : le positionnement du périmètre de projet le long d'une rocade et d'un boulevard urbain à proximité, n'est pas de nature à générer des incidences importantes au regard de l'existant sur les émissions de Gaz à Effet de Serre, par ailleurs les modes de constructions employées devront respecter la réglementation en vigueur et seront de nature à limiter les émissions nouvelles. Par ailleurs le site est situé sur un axe principal en matière de transport urbain</p> <p><u>Santé Humaine</u> : la requalification d'un ancien site industriel et d'une friche à l'abandon est de nature à requalifier cet espace, apportant une incidence positive au secteur.</p>

<b>Milieux naturels et biodiversité</b>			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) ou plusieurs :	Oui	Non	<i>Si oui, lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?</i>
Zone Natura 2000 ?		X	
Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) ?		X	
Parc national, parc naturel régional ou réserve naturelle ?		X	
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) ?		X	
Arrêté préfectoral de biotope ?		X	
Continuité écologique connue ou repérée sur la commune?		X	
Zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation, repérée par un document de rang supérieur ou un autre document ? Ou identifiée au titre de la convention RAMSAR ?		X	

<b>Paysages, patrimoine naturel et bâti</b>			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) ou plusieurs :	Oui	Non	<i>Si oui, lequel(les) ? Décrivez leurs facteurs de vulnérabilité. Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?</i>
Éléments majeurs du patrimoine bâti (monuments historiques, élément inscrit au patrimoine de l'UNESCO, sites archéologiques) ?		X	
Site classé ou projet de site classé ?		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ?		X	
ZPPAUP ou AVAP ?		X	
Plan de sauvegarde et de mise en valeur ?		X	
Directive de protection et de mise en valeur des paysages ?		X	
Perspectives paysagères identifiées par un document de rang supérieur ?		X	

<b>Ressource en eau</b>			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) ou plusieurs :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Périmètre de protection (immédiat, rapproché, éloigné) d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Captages prioritaires « Grenelle 2 »?		X	
Captages repérés par un SDAGE ?		X	
Captages n'ayant pas fait l'objet d'une DUP ou dont la procédure de DUP est en cours ?		X	
Les ressources en eau sont-elles suffisantes pour assurer les besoins pour l'alimentation en eau potable ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
Existe-il un schéma d'assainissement communal ?	X		Schéma intercommunal en vigueur depuis 2005
Le système d'assainissement est-il collectif ?	X		Système intercommunal
Le système d'assainissement a-t-il une capacité suffisante pour les besoins présents et futurs du territoire ou des autres territoires qui y sont raccordés ?	X		
Y a-t-il un système d'assainissement non collectif ?			

<b>Sols et sous-sol, déchets</b>			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un (e) :	Oui	Non	Si oui, lesquelles ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus par la procédure d'urbanisme en cours ?
Site et sol pollué ou susceptible de l'être ?	X		Une étude de risque a été réalisée en 2000 et complétée en 2006/2007 lors de la cessation d'activité, mettant en évidence 3 zones de contamination par les hydrocarbures ainsi que la présence de solvants chlorés. Le site est référencé dans la base de données BASOL (fiche jointe en annexe) ce site fait l'objet d'un suivi piézométrique. Dans l'optique d'une réutilisation du site, des prélèvements d'eaux souterraines ont été réalisés en aval à l'extérieur du site. Un plan de gestion du site a été entrepris.
Ancien site industriel ?	X		Le site fait l'objet d'un référencement dans la base de données BASIAS (inventaire historique des sites industriels et activités de services)
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Projet d'établissement de traitement des déchets sur le territoire ?		X	

<b>Risques et nuisances</b>			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un (e) :	Oui	Non	Si oui, lesquelles ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Zone exposée aux risques naturels (inondation, ruissellement, effondrement, glissement de terrain...) ?		X	Ne concerne pas le périmètre de projet
Zone exposée aux risques technologiques ou industriels ?		X	Site industriel désaffecté
Plan de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	X		Ne concerne pas le périmètre de projet
Zone d'écoulement ou d'infiltration d'eau pluviale ?		X	
Nuisances connues (sonores, lumineuses, vibratoires ou olfactives) ?	X		Classement infrastructures de transport terrestres pour la rocade et l'avenue du Général Leclerc. Respect des dispositions de l'arrêté préfectoral n°01-1439 A du 10 mai 2001
Plan d'exposition au bruit ?	X		Ne concerne pas le périmètre de projet
Zone d'exposition aux champs électromagnétiques ?		X	
Installation classée pour la protection de l'environnement ?		X	Ne concerne pas le périmètre de projet
Plan d'épandage ?		X	

<b>Air, énergie, climat</b>			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un :	Oui	Non	Si oui, lesquelles ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Plan de protection de l'atmosphère ?		X	
Projet d'énergie renouvelable (éolien, méthanisation, ...) ?		X	

#### Auto-évaluation

Quels sont, selon vous, les conséquences majeures du plan sur l'environnement ?

Estimez-vous que ce document devrait faire l'objet d'une évaluation environnementale ? Pourquoi ?  
*Il est possible de joindre tout autre document paraissant utile à l'instruction de la demande.*

L'adaptation ponctuelle du PLU va permettre la requalification d'un site aujourd'hui inoccupé, de revaloriser un espace pleinement intégrée dans la trame urbaine de l'agglomération de Sainte Savine ; par ailleurs cette requalification s'inscrit dans le objectifs du PADD communal et du SCoT qui sont de renforcer la densité commerciale.

Les conséquences majeures du plan sur l'environnement s'inscrivant dans une dynamique positive, en réduisant un ilot désaffecté et en favorisant la densité commerciale inter-urbaine.

Au regard des dispositions de l'article R.121-16 alinéa 4 (c) précisent : *Les révisions et les déclarations de projet des plans locaux d'urbanisme mentionnés au III de l'article R. 121-14, s'il est établi après examen au cas par cas, qu'elles sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/ CE du 27 juin 2001 du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ;*

Au regard des changements apportés au PLU en vigueur dans le cadre de la mise en compatibilité : **modification d'une règle de recul, initialement édictée pour limiter les risques et nuisances liées à une voie à grande circulation (rocade Ouest de Troyes) et définition d'un zonage plus cohérent avec le caractère futur du site.** Il apparait peu probable que ces changements soit de nature d'avoir des incidences notables sur l'environnement au regard de l'annexe II de la directive 2001/42/CE et plus particulièrement en ce qui concerne les risques pour la santé humaine ou l'environnement, la vulnérabilité de la zone au regard des caractéristiques naturelles, patrimoniales ou culturelles, ou d'un dépassement des normes de qualité environnementale.

Le réaménagement de ce secteur dans le respect des dispositions liées à la réglementation relative aux sites industriels désaffectés, la création d'un pôle commercial, tertiaires et de services en lieu et place d'une friche industrielle sont autant d'éléments qui ne semblent pas justifier le recours à une procédure d'évaluation environnementale.

Le dossier de mise en compatibilité est joint à la présente fiche.